



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 42205

Texte de la question

Saluant l'intérêt et l'importance des travaux de la mission interministérielle de lutte contre les sectes (MILS), M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des relations avec le Parlement de lui préciser les perspectives d'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale de la proposition de loi About, adoptée par le Sénat le 16 décembre 1999. Cette proposition de loi, élargissant la loi de 1936 sur la dissolution des groupes de combat ou des milices armées aux associations ou groupes de fait plusieurs fois condamnés pénalement, constitue une importante avancée législative concrétisant le rapport de la mission sur les sectes, en fonction depuis une année. Il souligne que c'est au Parlement, s'inspirant des travaux de la mission interministérielle et des propositions du Gouvernement, de déterminer le cadre législatif et réglementaire s'adaptant à la nouvelle situation sociale créée par les sectes.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que la proposition de loi, à l'initiative du sénateur About, adoptée par le Sénat le 16 décembre 1999, sera examinée par l'Assemblée le 27 juin prochain dans le cadre de l'ordre du jour d'initiative parlementaire, tel qu'il est prévu par l'article 48, 3e alinéa, de la Constitution.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42205

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2000, page 1261

Réponse publiée le : 12 juin 2000, page 3599